

**DISCOURS D'OUVERTURE DE MADAME ARLETTE SOUDAN-  
NONAULT, LA MINISTRE DU TOURISME ET DE  
L'ENVIRONNEMENT, A L'ATELIER INTEGRE DE CONCERTATION  
INTER SECTORIELLE ET D'ORGANISATION SIMULTANEE DES  
COMITES DE PILOTAGE DES DIFFERENTS PROJETS INSCRITS  
DANS L'UNITE ENVIRONNEMENT ET PAUVRETE DU PNUD**

Kintélé, le 15 janvier 2019

**Monsieur le Directeur Général du Plan et du Développement,  
Monsieur le Directeur Général du Développement Durable,  
Monsieur le Directeur Général de l'Environnement,  
Monsieur le Directeur des Etudes et de la Planification,  
Mesdames et Messieurs Représentants des ministères présents,  
Monsieur le Conseiller au Programme du PNUD,  
Chers participants,**

C'est pour moi un réel plaisir de procéder ce jour à l'ouverture de cet atelier consacré à la concertation inter sectorielle et à l'organisation simultanée des comités de pilotage des différents projets inscrits dans l'Unité Environnement et Pauvreté du PNUD, en ce lieu symbolique du site verdoyant de la Résidence Elonda qui cadre avec les thématiques pour lesquelles j'ai la charge de manager ce ministère au sein du gouvernement. Je vous souhaite à toutes et à tous, la bienvenue.

**Mesdames et Messieurs,  
Chers participants,**

Le comité de pilotage conjoint des projets TRIDOM II, Lac Télé, Lac Tumba, Micro-hydro, financés par le GEF ; Mines artisanales et Tourisme, financés par le Gouvernement auxquels s'associent d'autres ministères, notamment les ministères du Transport et des Hydrocarbures et bien d'autres partenaires, est une approche interactive qui permet d'établir des synergies dans la mise en œuvre de ces projets évoluant le plus

souvent dans le même paysage, mais sans lien direct entre eux. C'est l'occasion d'échanger entre les entités ministérielles de la République du Congo, le secteur privé, la société civile et le PNUD, en vue de produire non seulement les Plans de Travail Annuels Budgétisés 2019, mais également d'établir les passerelles qui faciliteront les actions cohérentes et concertées entre ces projets ayant des tutelles différentes en vue de mutualiser les efforts et d'amplifier les résultats pour le bien être des bénéficiaires.

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers participants,**

Comme vous le savez, les pays du monde entier, parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques viennent de tenir la 24ème Conférence des parties à Katowice en Pologne. Il n'est un secret pour personne qu'il ressort des études faites par le GIEC (Groupe Inter Gouvernemental sur le Climat), des observations assez alarmantes. Notre planète est en proie à de nombreuses menaces, lesquelles si l'on n'y prend garde, pourraient très probablement remettre en cause tous les équilibres vitaux pour toutes les espèces de notre planète.

En effet, des indicateurs laissent présager que si des actions idoines ne sont pas entreprises en faveur de la planète, celle-ci perdra inéluctablement l'essentiel de ses composantes, ce qui représente un danger pour le maintien de l'équilibre écologique.

Ainsi donc, comme pour tous les autres pays, la réduction des risques de destruction de la nature est un défi pour notre pays au regard des

catastrophes naturelles et autres dégâts environnementaux enregistrés ces dernières années à travers le monde.

Des initiatives existent déjà, au plan international, visant la protection de la nature. Un impressionnant travail consultatif et diplomatique a permis aux Etats de mettre en place un arsenal juridique devant régir la gestion de l'environnement mondial. Des conventions internationales et régionales, des accords bi et multilatéraux, des protocoles additionnels aux conventions et des stratégies ont été adoptés dans le but de freiner l'évolution de la destruction effrénée de la nature pour divers besoins vitaux et parfois erronés et incohérents avec le développement tant souhaité, en vue d'assurer la résilience du vivier naturel.

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers participants,**

Le leadership régional de la République du Congo est de plus en plus marqué par son engagement à confirmer le Bassin du Congo comme deuxième poumon de la planète comme deuxième réservoir mondial de carbone. Ce qui se manifeste localement à deux niveaux majeurs :

- (i) au niveau de la gestion de sa politique environnementale, par son positionnement stratégique sur les initiatives à l'image du Fonds vert pour le climat, du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et récemment de l'initiative globale de la gestion des tourbières, soutenues par les partenaires en charge de la protection de l'environnement au niveau global et régional à l'image de l'ONU

environnement, du Fonds pour l'Environnement Mondial , et de bien d'autres.

- (ii) Au niveau stratégique, avec la mise en œuvre de projets structurants relatifs à la gestion rationnelle des ressources naturelles.

En effet, le lancement du Fonds vert climat, du projet TRIDOM, du projet Microhydro électricité, complétés par le projet Tourisme et Mines artisanales, a pour finalité d'allier la gestion durable de l'environnement à la lutte contre la pauvreté et d'aller vers le développement durable inclusif afin de concourir à la mise en œuvre du Plan national de Développement 2018-2022.

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers participants**

L'engagement du Congo en matière de préservation de l'environnement et de sa biodiversité traduit la détermination personnelle de Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République, Chef de l'Etat, qui ne ménage aucun effort dans le but de voir l'Homme évoluer dans un environnement sain, viable et équilibré. Cette volonté du Chef de l'Etat se trouve exprimée dans son projet de gouvernement « La marche vers le développement ».

En effet, le Président de la République a fait du développement du Tourisme, inscrit en bonne place dans le Plan National de Développement 2018-2022, un secteur porteur de croissance pour l'Economie nationale.

A ce titre, certaines dispositions sont exécutoires ; d'autres sont en cours de réflexion pour renforcer la gestion rationnelle de la diversité biologique, à savoir :

- le renforcement du cadre juridique relatif à la gestion durable de l'environnement, des forêts et de la faune sauvage ;
- la promotion de l'écotourisme ;
- la mise en œuvre des projets structurants relatifs à la gestion durable des ressources naturelles et l'électrification rurale ;
- la modernisation des procédés de l'exploitation de la petite mine (orpaillage et diaminage).

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers participants,**

A la suite des différentes présentations qui seront faites au cours de cet atelier et des travaux en groupes, la République du Congo attend de recevoir de vous des Plans de Travail Annuel Budgétisés 2019 qui permettront d'établir des passerelles entre différents projets en rapport avec les principaux axes prioritaires du PND 2018-2022.

J'ose croire, que l'expérience et surtout l'expertise des cadres réunis dans cette salle avec l'appui technique du PNUD, augurent déjà de la qualité des échanges que vous aurez et des résultats qui en découleront.

Je sais également compter sur votre détermination doublée d'un esprit d'efficacité, afin que le temps à passer ici soit réellement mis à profit.

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers participants,**

Je ne saurais terminer mon propos, sans exprimer au nom du Gouvernement de la République du Congo et en mon nom personnel, les sincères remerciements à l'endroit du Programme des Nations Unies pour le Développement et du Fonds pour l'Environnement Mondial, qui ne cessent de nous accompagner dans la formulation, le financement et la mise en œuvre des projets orientés vers le développement durable de notre pays.

Tout en souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert, l'atelier consacré à la concertation inter sectorielle et à l'organisation simultanée des comités de pilotage des différents projets inscrits dans le Programme de l'Unité Environnement et pauvreté du PNUD.

Je vous remercie.

**Arlette SOUDAN-NONAULT.-**